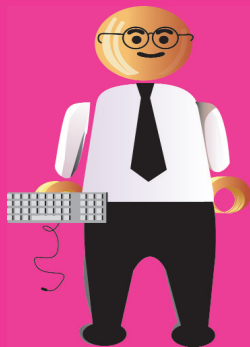


Entreprises de services à la personne : PARLONS-EN!



LES ENSEIGNES NATIONALES DE SERVICES À LA PERSONNE

Les enseignes nationales contribuent à structurer le secteur et permettent son développement. Elles sont un outil de distribution des services ; elles répertorient des producteurs de services sur des critères, notamment, de qualité et les distribuent sous un nom de marque.

Elles jouent le rôle d'intégrateur, consistant à mettre en contact l'offre et la demande, à donner l'information aux utilisateurs, à garantir la qualité et l'homogénéisation des services, ainsi que leur facturation unique.

o France Domicile

Mutualité Française, UNA,
UNCCAS
0826 27 15 15 (0,15 €/min)
www.francedomicile.fr

o Personia

ADMR, Crédit Mutuel, AG2R
0810 205 008 (numéro azur)
www.personia.org

o Fourmi Verte

Familles Rurales, Groupama,
MSA
0811 88 66 44
www.fourmi-verte.fr

o La Maison du Particulier Employeur

FEPEM, IRCEM Prévoyance,
IFEF
0826 10 30 10
www.particulieremploi.fr

o La Poste Services à la personne

www.genius-laposte.fr

o Séréna

Opérateur d'offres de services à
la personne
Groupe Caisse d'Épargne, MAIF,
MACIF, MGEN
0811 70 79 79
www.serena-sap.fr

o Assisteo

Nurse Alliance, Prof Assistance,
Kids Assistance, Clic PC
0810 300 300
www.assisteo.com

o A Domicile Services

A Domicile Fédération Nationale,
Société d'Encouragement pour
l'Industrie Nationale, DomPlus
www.adomicileservices.com
www.fede-adomicile.org

o A+

0810 600 447
www.aplus-qualite.fr

o Sodexho

0825 801 806
www.sodexho-ccs.com

o CNP Services à la personne

0820 321 039
www.cnp-servicesalapersonne.fr

o Bien-être à la carte

Accor Services, Europ Assistance
01 53 58 73 58
www.bienetreacarte.com

o Domiserve +

Groupes Axa et Dexia Crédit
Local
0810 55 55 55
www.domiserve.com

SE FAIRE RÉFÉRENCER AUPRÈS D'UNE ENSEIGNE

C'est sous le terme de "référencement" qu'est dénommée la procédure à l'issue de laquelle une entreprise agréée peut se lier à une enseigne et devenir producteur de services pour le compte de cette enseigne.

La procédure de référencement est propre à chaque enseigne, elle repose souvent sur les pratiques professionnelles du secteur issues des normes Qualicert ou Afnor Services aux personnes.

Une entreprise agréée souhaitant se faire référencer par une enseigne nationale doit contacter directement l'enseigne.

Pour information :

AESP (Association des Enseignes de Services à la Personne)
4 place Raoul Dautry
75716 PARIS CEDEX 15



Les CCI d'Auvergne
Représenter et servir l'Entreprise



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen